

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/05-328-996 du 3/10/05

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2006 RECENSEMENT DES PROFESSEURS CORRECTEURS - EXAMINATEURS

Destinataires : Collèges publics et privés sous contrat

Affaire suivie par :	Mme J. GEDIN	Tel	04 42 91 71 88
	Mme M.F. DELAUNAY	Tel	04 42 91 71 86
	Mme L. LAURENT	Tel	04 42 91 71 87
		Fax	04 42 91 75 02

J'ai l'honneur de vous informer que la réglementation prévoit que les professeurs agrégés et que les professeurs d'éducation musicale, quels que soient les établissements dans lesquels ils exercent, peuvent être désignés comme membres des jurys du baccalauréat.

Je vous fais parvenir par envoi séparé :

- deux listings :
 - professeurs d'éducation musicale
 - professeurs agrégés de lettres classiques et de lettres modernes
- différents lots de fiches de couleur (paille, bleue)

1 - CONTROLE DES LISTINGS

Ces listings doivent m'être retournés après avoir été complétés et visés par vos soins en même temps que les fiches.

2 - ETABLISSEMENT DES FICHES

Chaque professeur d'éducation musicale reçoit et remplit une fiche **bleue**.
Chaque professeur de lettres reçoit et remplit une fiche **paille**.

3 AVIS ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Il appartient au chef d'établissement de :

- vérifier que toutes les rubriques ont été renseignées correctement,
- donner son avis sur la désignation de ces professeurs comme membres du jury du baccalauréat.

Par avance, je vous remercie de toutes les dispositions que vous prendrez afin que ces documents me soient retournés pour le **21 octobre 2005**.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.